



Date de la séance : 03 juillet 2020  
Date de la convocation : 29 juin 2020  
Conseillers en exercice : 27  
Conseillers présents  
ou représentés : 27

---

République Française  
Département de Loire-Atlantique

---

## Procès-verbal Conseil Municipal - Séance du 03 juillet 2020

**L'an deux mille vingt, le trois juillet**, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle des 3 îles, en vertu des articles L.2121.10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents (27) : Serge DAVID, Anthony BERTHELOT, Fabienne LEMONNIER, Gwenvaël DURET, Christine BARBARIN, Kévin GUEGUEN, Leila BOUNOUS, Stéphane PLAÇAIS, Sophie BIALAIS-FERNAGU, Laurent DENELE, Amélie RICHARD, Jérôme COLLIER, Audrey POISSON, Léon DELARCHAND, Fabienne DAVID, Georges DROBYSZ, Catherine SEGUINEAU, Jean-Noël ARNOUX, Nelly GAUROIS, Éric MORAZZANI, Chantal LAVIS, David THOMAS, Hélène WALLYN, Pascal DUBLINEAU, Dany LEFEBVRE, Michel SOUTADÉ, Thierry DIQUELOU.

### Table des matières

1 – PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 28 JUIN 2020 – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL.....	1
2 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE ET DE DEUX ASSESSEURS.....	6
3 – ÉLECTION DU MAIRE.....	6
4 –FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS.....	8
5 – ÉLECTION DES ADJOINTS.....	9
6 – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL.....	10
7 – TABLEAU OFFICIEL DU CONSEIL MUNICIPAL.....	11

### Intervention de Serge DAVID :

« Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue à ce dernier conseil municipal de la mandature 2014-2020. Bienvenue également à ce premier conseil municipal pour les nouveaux élus qui siégeront au sein de ce conseil pour les années 2020-2026. Je tiens tout particulièrement à remercier les élus sortants pour leur engagement et le travail qu'ils ont accompli pendant ces six années. Je souhaite aussi la bienvenue aux nouveaux qui vont avoir à assumer leur engagement sur ces six prochaines années et j'espère que certains d'entre vous le feront avec passion, conviction parce que c'est la responsabilité de notre territoire qui est en jeu et c'est là que le combat politique est important car c'est celui qui mènera la destinée de notre commune au sein de cette métropole évidemment puisque Indre restera ainsi dans le projet métropolitain avec les politiques publiques qui sont la responsabilité de la métropole sur le développement. Mais aussi, une charge importante qui revient aux élus, c'est de maintenir son histoire, maintenir son autonomie parce que chaque territoire est différent, chaque territoire à son histoire, ce sont les élus qui auront cette charge de défendre notre histoire, notre patrimoine, ce que nous voulons pour le bien-être de nos concitoyens ».

### 1 – Proclamation des résultats des élections municipales du 28 juin 2020 – Installation du Conseil Municipal.

Serge DAVID, maire sortant, procède à la proclamation des résultats constatés aux procès-verbaux des élections.

La liste ALTERNATIVE INDRE 2020 conduite par Anthony BERTHELOT a recueilli 780 suffrages et a obtenu 21 sièges.

La liste INDRE AVENIR conduite par Serge DAVID a recueilli 668 suffrages et a obtenu 5 sièges.

La liste COMPLETEMENT D'INDRE conduite par Thierry DIQUELOU a recueilli 128 suffrages et a obtenu 1 siège.

Sont élus :

Liste ALTERNATIVE INDRE 2020 :

BERTHELOT Anthony  
LEMONNIER Fabienne  
DURET Gwenvaël  
BARBARIN Christine  
GUEGUEN Kevin  
BOUNOUS Leïla  
PLAÇAIS Stéphane  
BIALAIS FERNAGU Sophie  
DENELE Laurent  
RICHARD Amélie  
COLLIER Jérôme  
POISSON Audrey  
DELARCHAND Léon  
DAVID Fabienne  
DROBYSZ Georges  
SEGUINEAU Catherine  
ARNOUX Jean-Noël  
GAUROIS Nelly  
MORAZZANI Eric  
LAVIS Chantal  
THOMAS David

Liste INDRE AVENIR :

DAVID Serge  
WALLYN Hélène  
DUBLINEAU Pascal  
LEFEBVRE Dany  
SOUTADÉ Michel

Liste COMPLETEMENT D'INDRE :

DIQUELOU Thierry

Conformément aux dispositions de l'article L2122.8 du CGCT, modifié par la loi n°2019.1461 du 27 décembre 2019 – article 39, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.

Par conséquent, pour les points 2 et 3, monsieur DAVID cède la présidence du Conseil à madame Chantal LAVIS doyenne de l'assemblée, en vue de procéder à l'élection du Maire.

La parole est ensuite donnée aux différents représentants politiques de l'assemblée.

Intervention de Thierry DIQUELOU :

*« Par-delà nos différences d'appréciations, de sensibilité, de vision de la société -- donc des réponses à apporter -- être élu(e) c'est avoir, pour chacune et chacun d'entre nous, à cœur, de remplir au mieux le mandat qui nous a été confié. L'INTÉRÊT COLLECTIF. La notion de servir, ici sa commune, c'est un engagement qui par-delà nos différences réelles, nos divergences assumées, nous permet de vivre et travailler ensemble.*

*Aussi, permettez-moi, sans arrière-pensée politicienne ou partisane, de VOUS saluer et de NOUS souhaiter à toutes et tous un mandat riche, épanouissant et constructif.*

*Notre ambition à "complètement d'Indre" a été et demeure de " produire de la politique" bien évidemment, mais de manière novatrice, tant dans le contenu que dans la pratique.*

*Tout d'abord, comme vous peut-être, c'est entendre le message muet, de celles et ceux qui n'ont pas participé à ce moment démocratique du 28 juin.*

Cette élection, c'est avant tout un constat, 10 points de moins de participation qu'en 2014.  
Un autre aussi, au premier tour du 15 mars, les 18-30 ans ont fort délaissé les urnes.  
Même si nous faisons figure de bons élèves devant le pays, Indre n'est pas habituée à ces faibles chiffres de participation.  
A mon sens, il ne serait pas inutile, collectivement bien-sûr, de regarder les chiffres du second tour, afin d'apprécier finement la situation locale.  
Une fois ce constat établi, notre responsabilité, en tant qu'élue(s), sera de proposer des actions avec l'ambition de favoriser le retour aux urnes de toutes et tous.  
Les nombreuses et "oh combien" importantes échéances qui vont se dérouler aux cours des deux prochaines années, devraient nous y inciter fortement.  
Pour nous, C'est Possible. Mettre en mouvement des moyens humains, des outils nouveaux, afin que toujours s'exprime le meilleur des idées, des propositions, des ambitions de nos concitoyens, voilà une piste sérieuse à explorer.  
Dans cette même démarche de rapprocher le citoyen de la chose publique, des bases sont incontournables : écouter vraiment, entendre réellement pour agir dans le concret, c'était nos propos durant cette longue campagne, et ils demeurent d'actualité.  
Bien évidemment, pourriez-vous me rétorquer, 'la somme des intérêts particuliers, à Indre comme ailleurs, n'a jamais débouché naturellement sur une politique, au service du plus grand nombre', je vous l'accorde ; d'où l'importance d'élire des représentants.  
Par contre, nous pouvons y opposer :  
- une réflexion collective, éclairée par une information préalable, concrète et complète  
- celle-ci accompagnée d'une formation citoyenne permanente qui peut déboucher sur une implication salubre et fructueuse avec nos concitoyens.  
Le BUT : aboutir à des prises de décisions mûrement travaillées, comprises, acceptées, soutenues par un nombre conséquent de nos concitoyens et votées par le Conseil Municipal.  
Pour 'Complètement d'Indre', des sujets tels :  
- l'installation d'un distributeur automatique de billets (comme à St Aignan de Grandlieu -tout récemment)  
- la plantation massive d'arbres fruitiers et mellifères - y compris avec les particuliers qui désirent s'y associer  
- l'utilisation de la Loire avec nos amis des communes limitrophes  
- l'élaboration d'un contrat de sécurité et de société, où les moyens humains seront priorités  
- tout comme la place reconnue, du personnel municipal dans la nouvelle politique de la ville  
Pour ne citer que ces quelques points, qui FONT SENS autour de cette vision participative citoyenne autour des élus que nous sommes.  
Les indrais ont choisi la liste "Alternative Indre 2020" pour conduire les affaires de la commune pour les 6 années à venir.  
J'aurai, à d'autres occasions, vous l'imaginez bien, de revenir sur l'analyse de ce scrutin.  
Pour l'heure, le choix des INDRAIS est sans équivoque. Nous le respectons.  
C'est pourquoi "complètement d'Indre" a décidé de ratifier la candidature d'Anthony Berthelot au poste de premier magistrat.  
Conformément à ce mandat, je voterai en ce sens.  
Pour ce qui est de l'élection des adjoints, cela découle d'une décision politique.  
Tant sur la définition des postes, que des personnes proposées.  
Donc, il n'en sera pas de même pour l'expression de notre vote.  
Nous ne pouvons que regretter le manque d'information préalable à ce conseil, sur le sujet, de la part de la majorité.  
La philosophie proposée pour la répartition du travail au sein de l'exécutif communal, l'espace dévolu à l'opposition dans ce schéma, sont autant d'éléments qui auraient permis à CES OPPOSITIONS d'exprimer un vote, non sur les personnes, mais sur l'architecture de cette animation.  
Vous conviendrez avec moi qu'il paraît difficile d'en tirer une analyse en quelques minutes, pendant la séance, pour aussitôt valider ou pas, vos propositions.  
Ça c'est -- je crois -- la politique d'avant.  
A cet effet, je rappelle que nous avons fait des propositions novatrices en la matière.  
Notre vote donc, même très minoritaire il est vrai, sera donc une abstention simple.  
Ces choix d'aujourd'hui, ne préfigurent en rien, notre position sur les commissions futures.  
Lorsqu'elles nous seront présentées, j'espère préalablement, nous assumerons nos choix.  
La définition de celles-ci, leurs contenus, leurs moyens d'investigations, illustrera -- à mon sens-- les priorités de votre équipe.  
C'est une attente et nous jugerons sur pièce.

*Mais je n'idéalise en rien --bien sur-- l'avenir de notre vie en commun.*

*Nos futurs débats passionnés, animés sûrement ; j'y prendrai toute ma place, toute ma part ; soyez-en assurés.*

*J'ai assez d'expérience de militant pour savoir, combien il en faut de salive, de force de conviction, d'argumentation pour faire évoluer les consciences.*

*Ce qui est vrai aujourd'hui, se confrontera à la réalité de la vie, des événements et donc influera sur les comportements des femmes et hommes qui constituent ce conseil.*

*Avec "Complètement d'Indre", nous avons fait le pari que dans une ville, à visage humain, de 4000 habitants comme Indre, il était possible de parvenir à d'autres résultats, tels que je vous les rappelais plus avant.*

*Pour ma part, je prendrai, dans notre conseil toute ma place avec cette ambition. MERCI de votre attention ».*

Applaudissements.

Anthony BERTHELOT, pour la liste Alternative Indre 2020, précise qu'il souhaite faire son intervention en fin de séance.

Intervention de Serge DAVID :

*« A chaque scrutin électoral, on se raconte les mêmes choses, plus de démocratie, les citoyens ne vont pas assez aux urnes, les citoyens ne sont pas inscrits sur les listes électorales. Nous avons des projets complètement opposés. Moi je fais confiance à l'intelligence politique des citoyens. Le citoyen est suffisamment informé aujourd'hui pour savoir s'il a envie de participer, s'il a envie de s'engager pour son bien et pour le bien des autres sur son territoire. On aura beau faire tout ce qu'on veut, et nous l'avons vu encore lors de cette campagne électorale, certains sont venus votés à la dernière minute mais n'étaient pas inscrits sur les listes électorales, etc. L'investissement électoral est là ou il ne l'est pas. Tout n'est pas éternel, quel que soit le poste quand on veut faire de la politique. Ce soir, vous ne me voyez pas abattu parce que je respecte la démocratie, j'ai combattu ce que je croyais bon pour les concitoyens. Je me suis battu lors de la campagne pour dire tout mon engagement au service des autres, le résultat est là. Tout a été dit pendant cette campagne électorale, j'ai une équipe avec un projet. Ma grande satisfaction ce soir est que mes objectifs ont été atteints et que mon bilan, avec mon équipe, a été atteint et c'est bien cela l'important et maintenant je peux partir ou rester. J'ai décidé de rester, pas pour moi ni par rapport à mon équipe, que je remercie d'être présente ce soir et qui a les mêmes convictions que moi et qui est consciente qu'il y a encore du travail à faire. Nous avons une commune attrayante, dynamique et où beaucoup souhaitent s'y installer mais nous avons beaucoup de contraintes. Aujourd'hui, quel est mon plaisir de voir des gens qui m'interpellent sur le travail accompli.*

*Ce soir, je souhaite bonne chance à tout le monde.*

*Un engagement doit être sérieux, construit, on ne doit pas raconter n'importe quoi, on ne doit pas faire croire à des électeurs des choses et ils se rendront compte que ce n'est pas possible. Ils ne savent pas quelles sont les compétences de Nantes Métropole par rapport aux compétences de la ville. Les citoyens, ce qui les intéresse, et je le respecte, c'est leur quotidien et ils ont raison de défendre leur quotidien. Quand ils s'intéressent aux politiques, c'est de la responsabilité des politiques de dire qui à la responsabilité de quoi, qu'est-ce qui est possible, qu'est-ce qui n'est pas possible. Et c'est là qu'un politique ne doit pas tricher. Quand je vois des fois ce qui est raconté dans les campagnes électorales et que cela fait certaines fois l'essence même de certains journalistes, je trouve cela écœurant.*

*Pour terminer sur cette mandature, un bilan financier redressé. Tout dépendra des dépenses qui seront engagées. Pour avoir des dépenses, il faut avoir des recettes et ces recettes elles ne vont pas tomber comme ça, elles viennent, vous le savez, pour l'ensemble des collectivités locales, du prélèvement de l'impôt. On sait, puisque cela a été dit et que tout le monde en est conscient, que l'augmentation des impôts pour nous c'est à oublier. Aujourd'hui, la seule ressource possible sera les nouveaux versements des nouvelles constructions, et quand on connaît la possibilité de construction sur notre commune, on sait que cela n'ira pas loin.*

*Ne mentons pas, je vous en prie, aux citoyens.*

*Pour le résultat de ces élections, là encore, je souris, c'est une élection municipale qui restera dans l'histoire. C'est une situation inédite due à la crise sanitaire qui a faussé le bon déroulement du scrutin, et ce dès le premier tour, avec des informations gouvernementales appelant les plus fragiles à ne pas se déplacer, ajouté à cela un climat social tendu en fin de crise des gilets jaunes, des réformes de retraite, ce qui a procuré une abstention record et affaibli le taux de participation amenant des équipes élues à moins de 50 % voire 25 %. La question se pose sur la représentativité, la crédibilité de ces élus. Question à revoir*

sur les modes de scrutin si l'on veut redonner du sens et de l'intérêt aux citoyens de se déplacer pour voter et s'inscrire obligatoirement sur les listes électorales, cela ne reviendra pas évidemment au maire de la commune d'Indre ou au prochain maire, cela dépendra d'une réforme globale des modes de scrutin, nous avons un président et un nouveau premier ministre et c'est à eux de le faire. Moi je suis pour une réforme, il faut avancer. On l'entend beaucoup de nos gouvernements, mais on s'aperçoit que cela ne bouge pas beaucoup. Cela fait certainement l'intérêt des partis politiques, ne nous voilons pas la face, et c'est pourquoi mon engagement a toujours été contre de m'associer à ça, je suis de ceux qui pensent que l'intelligence politique appartient à ceux qui vivent sur leur territoire et ce quelle que soit leur façon de penser. La démocratie participative elle est là, elle n'est pas dans les systèmes politiques. J'aurais pu si j'avais voulu, adhérer à cela mais quand j'ai vu comment ça se passait, j'ai dit j'arrête.

Je fais les campagnes municipales moi-même, je solliciterai moi-même les citoyens de mon territoire pour savoir si réellement ils ont cette envie de s'engager et de s'investir.

Pour les résultats sur Indre entre trois listes, je ne reviens pas sur le sujet. Quand les indrais m'ont interpellé sur le sujet, j'ai dit ce que j'en pensais, le résultat ce n'est pas moi qui l'ai, c'est vous qui l'aurez lors du scrutin du 28 juin. Ce que je peux dire simplement, c'est qu'il y avait trois listes, la mienne avec une transparence, un projet, des projets, dont certains déjà lancés engagés et qui seront, et je n'ai pas menti, mis en œuvre pendant ce mandat, parce que ces projets sont à la fois de la vie de la collectivité et sont aussi financés dans nos projets politiques de la métropole et c'est tout l'intérêt de travailler dans le projet métropolitain car l'objectif est que notre commune avance et avance dans toutes les politiques publiques pour le bien-être de l'ensemble de nos concitoyens, les indrais mais aussi nos voisins. Et tout le travail qui a été fait, quand on nous dit qu'il n'y a pas eu de démocratie participative, c'est se foutre des gens, c'est de la rigolade. Tous les projets ont été présentés, chaque citoyen a pu participer aux grands débats et apporter sa contribution, que ce soit sur le débat de la Loire, sur la transition énergétique. Nous y étions aussi à ce débat sur la transition énergétique et j'ai dû relever la participation de dix indrais, alors qu'il y avait eu un boitage dans toutes les boîtes aux lettres. Donc arrêtons de dire qu'il n'y a pas eu de démocratie participative, il a eu le débat sur le vieillissement, le débat sur les connexions, le débat sur les pistes cyclables, les chemins piétonniers, la nature en ville, etc. Sérieusement, arrêtons de dire qu'il n'y a pas eu de démocratie participative. J'ai assisté à toutes les réunions sur la politique d'immigration, sur les Roms, chacun a pu apporter sa contribution, son aide, son idée.

Encore une fois, et je ne vais pas m'étaler puisque vous avez tous eu les documents dans votre boîte aux lettres, je rappelle que toutes les politiques publiques ont été menées, pas une politique publique sur le mandat 2014-2020 n'a été oubliée, n'a pas été accompagnée.

Le bilan financier que notre équipe remet aujourd'hui dans vos mains est un bilan le plus performant que nous avons eu depuis ce mandat, malgré toutes les dotations en moins de l'État et d'une entreprise, ce qui nous a pénalisés de 800 000 € par an.

Nos projets sont différents, l'avenir d'Indre ne sera bien évidemment pas le même, mais cela c'était annoncé.

Ce qui est positif c'est que notre liste a totalisé un score en hausse de 5 % au deuxième tour, c'est ça qui est intéressant. Les indrais se sont mobilisés davantage au second tour, rien n'est perdu du tout, ce n'est pas une page qui se tourne, c'est une nouvelle page qui s'ouvre. Nous serons une opposition minoritaire, je l'ai déjà vécu ça ne sera pas une nouveauté. Je regrette simplement que j'aurais aimé poursuivre ces projets engagés, mais je suis satisfait car je verrai ces projets se réaliser durant ce mandat. Nous serons une opposition minoritaire mais attentive et réactive sur l'ensemble des politiques publiques et surtout sur la bonne gestion des finances de la ville. Cela n'a pas été simple pour mon équipe de redresser la barre, mais nous y sommes parvenus.

Une attention particulière à celles et ceux qui, dans leurs votes, nous ont apporté leur confiance et leur soutien sans faille et nous travaillerons pour eux, c'est un engagement que je fais.

Je tiens à remercier aussi les agents de la ville qui, pour 95 % et non pas 100 %, méritent ces remerciements pour leur dévouement et la qualité du travail accompli et avec lesquels nous avons eu des relations saines et constructives durant ce mandat. Pour les 5 %, à qui je n'adresse pas mes félicitations, ils n'ont rien à faire dans notre collectivité territoriale et je n'ai pas honte de prononcer ces mots, parce que je suis le maire et le responsable des agents, donc je me permets de donner cette information.

Je remercie également tous les citoyens rencontrés durant ce mandat et tous les bénévoles et membres d'associations pour lesquels nous avons répondu présents et merci à mon équipe et à la nouvelle équipe qui sera à vos côtés pour vous accompagner. Merci ».

Applaudissements.

Monsieur DAVID cède la présidence de la séance à madame LAVIS, doyenne.

Chantal LAVIS : « *Bonsoir, avant de désigner le maire à bulletins secrets, nous allons désigner un secrétaire de séance et deux assesseurs* ».

## 2 – Désignation d'un secrétaire de séance et de deux assesseurs.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales « *au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire* ».

Il est proposé de désigner un conseiller municipal pour remplir les fonctions de secrétaire pour cette séance d'installation du Conseil Municipal, et deux conseillers pour remplir les fonctions d'assesseurs, lesquels formeront ainsi le bureau de l'élection.

Il est proposé, en tant que secrétaire de séance, Leila BOUNOUS et en tant qu'assesseurs Audrey POISSON et Kévin GUEGUEN.

La présidente de séance procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Il est constaté que le quorum, posé par l'article L.2121.17 du CGCT, est atteint.

## 3 – Élection du maire.

Avant de procéder à l'élection du Maire, il convient de rappeler les termes des articles L.2122.4 à L.2122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Article L.2122.4 : Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.*

*Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental.*

*Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

*Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.*

*Article L2122-5 : Les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maires ou adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.*

*La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées au premier alinéa.*

*Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux des administrations mentionnées au premier alinéa.*

*Article L2122-6 : Les agents salariés du maire ne peuvent être adjoints si cette activité salariée est directement liée à l'exercice du mandat de maire.*

*Article L2122-7 : Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.*

*Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.*

*En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.*

Le Conseil Municipal est invité à procéder, au scrutin secret, à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122.4 et L.2122.7 du CGCT et à déposer dans l'urne, à l'appel de son

nom, son bulletin de vote, écrit sur papier blanc et fermé. Il est rappelé qu'il est nécessaire d'écrire le nom et prénom du candidat en toutes lettres.

La candidature d'Anthony BERTHELOT est proposée pour le poste de Maire.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau, en application de l'article L.66 du code électoral, seront sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne)	27
Nombre de bulletins blancs	5
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

A obtenu :  
Anthony BERTHELOT            22 voix

Anthony BERTHELOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Applaudissements.

#### Intervention de Chantal LAVIS

*« Avant de céder la parole, je voulais vous adresser quelques mots.*

*Ce n'est pas un quelconque honneur, un mérite, un favoritisme particulier qui m'autorisent à vous adresser ces paroles, c'est simplement ma position de doyenne qui m'autorise à organiser le scrutin pour l'élection du maire dans ce nouveau conseil municipal qui va se former.*

*Avec émotion je repars 17 ans en arrière, 6h30 du matin, Ouest France, une annonce 'petite maison de charme à Haute-Indre'. Arrivée deux ans auparavant à Nantes, je ne connaissais pas cette commune. Arrivée au rond-point de Tougas, j'ai traversé Haute-Indre, attirée par les petites maisons ouvrières, passage devant une usine, longé la Loire le long des quais de Basse-Indre et là je repars plus loin dans le temps, 70 ans en arrière. Je revois mon village près de Toulouse le long de la Garonne. Ici la Garonne était devenue la Loire, la barque en bois et son passeur qui me faisait atteindre l'autre rive quand j'étais petite fille, était ici un bac motorisé. L'usine SOFERTI encore en activité me rappelait l'ONIA, l'office national industriel de l'azote de Toulouse devenue AZF au destin sinistre. C'est là que travaillaient tous les hommes de ma famille y compris mon grand-père qui ne savait pas lire mais qui m'a tant appris sur l'amour de la terre. C'est ici à Indre, au passé d'ouvriers, que je voulais reprendre racines, très vite j'ai senti que tous les possibles étaient là. Un cadre de vie à préserver, un riche passé ouvrier à découvrir, des solidarités toujours à explorer et aujourd'hui un engagement moral dans le vivre-ensemble. Merci ».*

Applaudissements.

Chantal LAVIS cède la présidence à Anthony BERTHELOT, maire.

#### Intervention d'Anthony BERTHELOT

*Mesdames et Messieurs les anciens élus,*

*Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues,*

*Mesdames et Messieurs,*

*Au nom de la liste Alternative Indre 2020, je m'associe à mes colistières et mes colistiers pour remercier chaleureusement les Indraises et les Indrais qui nous ont soutenus tout au long de la campagne électorale et qui nous ont placés en tête lors des deux tours de scrutin en mars et en juin 2020.*

*Vous nous avez fait confiance pour faire d'Indre une ville plus solidaire les uns des autres, plus vertueuse en matière environnementale et plus démocratique dans son organisation et dans ses prises de décision.*

*L'installation d'un nouveau Maire est toujours un moment particulier. Plus encore cette année, dans un contexte où la crise sanitaire est entrée dans la campagne électorale. Ce moment est inédit, autant que le seront les conséquences : économiques, sociales, écologiques.*

*Être Maire, c'est le plus beau des mandats : c'est celui de la proximité, du contact, de l'action concrète, des réalisations qui se voient et qui se touchent. C'est un moment solennel et je mesure les responsabilités qui seront les miennes, les nôtres, chers collègues.*

*Être Maire est une fonction passionnante, dévorante pour être au service des autres et surtout des plus modestes.*

*Notre ambition pour Indre est grande, il est vrai. Mais elle se doit d'être à la hauteur des défis qui nous attendent.*

*Défis liés aux inégalités qui continuent de grandir : précarité, pauvreté, fracture numérique, isolement. Inégalités accentuées par la crise du Covid.*

*Défis liés à l'écologie et aux conséquences du réchauffement climatique.*

*Défis liés à notre démocratie et à ses institutions.*

*Ces défis sont aussi ceux de la métropole. Dans laquelle nous prendrons toute notre place, en y portant les intérêts des Indrais.*

*Par ailleurs, je suis déterminé à renouveler les pratiques politiques pour être plus proches et à l'écoute permanente des citoyens. Je suis convaincu, avec l'ensemble de l'équipe, que les solutions puiseront leur source auprès des citoyens, par une information claire, par des réflexions partagées ensemble, avec les Indrais et les Indraises.*

*Nous nous engageons à "AGIR CHAQUE JOUR AVEC VOUS"*

*Je voudrais remercier de tout cœur tous les électeurs qui nous ont accordé leur confiance. Ce mandat démocratique incontestable nous encourage évidemment à nous mettre au travail très vite, et très fort.*

*Alors, chers collègues, notre tâche est grande mais exaltante.*

*Dès cet été, nous allons travailler pour élaborer cette nouvelle démocratie. Ainsi dès septembre, nous pourrons agir pour que des commissions extramunicipales soient créées, ouvertes aux citoyens, volontaires ou tirés au sort. Des référents de quartiers, binômes élu/citoyen, seront nommés. Des questions citoyennes pourront être posées au Conseil municipal.*

*Je souhaite aussi associer toutes les composantes politiques au projet municipal. En plus des instances classiques, je réunirai régulièrement les représentants des groupes Indre Avenir et Complètement d'Indre pour les informer et les concerter sur les sujets majeurs de notre commune.*

*Je voudrais également adresser un message particulier aux employés municipaux. Le principe de notre administration, c'est la continuité républicaine. Je sais que je pourrai compter sur leur dévouement, sur leur professionnalisme, leurs compétences et leur expérience. Avec toute mon équipe municipale, nous sommes heureux et fiers de pouvoir travailler bientôt avec leur concours, à leurs côtés, dans le respect des prérogatives et des compétences de chacun.*

*Mesdames et messieurs, vous êtes nombreux ce soir à suivre sur les réseaux sociaux ou à venir partager avec nous ce qui est un moment de bonheur, mais aussi de gravité. Je voudrais vous en remercier très sincèrement. Et j'adresserai mes derniers mots à ceux qui vont désormais exercer, à mes côtés, les responsabilités municipales.*

*La mairie, c'est le visage de la République dans une ville. C'est le lieu où flotte son drapeau et où s'inscrit sa devise : « Liberté, égalité, fraternité ». Chacun d'entre nous est, à partir de ce soir, un représentant de notre bien commun le plus précieux, cette République, avec ses lois et ses valeurs fondamentales. C'est une belle et grande responsabilité.*

*N'oublions jamais que nous avons été élus pour servir l'intérêt général, et nous serons dignes de la confiance qu'ont placée en nous les électeurs indrais. Je vous remercie ».*

Applaudissements.

#### **4 –Fixation du nombre de postes d'adjoints.**

Avant de procéder à l'élection des adjoints, il convient de se conformer à l'article L.2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif global du conseil municipal.

Considérant qu'en application de cette règle, le nombre d'adjoints ne peut donc excéder 8 (huit) au Conseil Municipal d'Indre.

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer le nombre de postes d'adjoints à 8 (huit).

Conformément à l'article 18 du règlement intérieur, le vote a lieu à main levée.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 8 (huit) le nombre de postes d'adjoints au Maire.

Votes	Nombre de voix
Pour	22
Contre	0
Abstentions	5 (Serge DAVID, Hélène WALLYN, Pascal DUBLINEAU, Dany LEFEBVRE, Michel SOUTADÉ)

## 5 – Élection des adjoints.

Après avoir fixé le nombre de postes d'adjoints au Maire, il convient de procéder, sous la présidence du Maire, à l'élection des Adjoints.

Vu l'article L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. L'écart entre le nombre des hommes et celui des femmes ne doit pas être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7.

Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants ».

Après dépôt auprès du Maire des listes de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder par vote à bulletin secret à l'élection des Adjoints au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel, étant indiqué que l'ordre de chaque adjoint sur la liste définira l'ordre de leur nomination et donc l'ordre du tableau.

Le maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire a été déposée.

Liste 1 présentée par Fabienne LEMONNIER :

- 1- Fabienne LEMONNIER
- 2- Laurent DENELE
- 3- Christine BARBARIN
- 4- Gwenvael DURET
- 5- Sophie BIALAIS-FERNAGU
- 6- Stéphane PLAÇAIS
- 7- Leïla BOUNOUS
- 8- Kévin GUEGUEN

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne)	27
Nombre de bulletins blancs	6
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	21
Majorité absolue	12

A obtenu :

- liste conduite par Fabienne LEMONNIER : 21 voix.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par Fabienne LEMONNIER. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

- 1- Fabienne LEMONNIER
- 2- Laurent DENELE
- 3- Christine BARBARIN
- 4- Gwenvaël DURET
- 5- Sophie BIALAIS-FERNAGU
- 6- Stéphane PLAÇAIS
- 7- Leïla BOUNOUS
- 8- Kévin GUEGUEN

A la suite de l'élection du Maire et des Adjoints, l'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal :

- le maire,
  - les adjoints,
  - les conseillers municipaux (par priorité d'âge).
- Le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints, ainsi que la feuille de proclamation signés par le maire, le doyen, les assesseurs, le secrétaire
- Le tableau du Conseil Municipal signé par le maire, seront transmis à la préfecture immédiatement après cette séance de Conseil.

## 6 – Lecture de la charte de l'élu local.

Conformément à l'article L.2121.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire donne lecture de la charte de l'élu local lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints.

Les élus se voient remettre la copie de cette charte et des dispositions prévues au chapitre II du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.2123.1 à L.2123.35), lesquelles précisent les droits et les conditions d'exercice du mandat municipal.

Conformément à l'article L.1111.1.1 du CGCT : « *les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local* ».

### Charte de l'élu local :

1. *L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
2. *Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
3. *L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
4. *L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
5. *Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
6. *L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
7. *Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.*

Le conseil municipal prend acte de la lecture de la charte de l'élu local.

**7 – Tableau officiel du Conseil Municipal.**

Suite à l'élection du maire et des adjoints, monsieur le maire donne lecture du tableau officiel du conseil municipal :

Fonction <sup>1</sup>	Qualité	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M	BERTHELOT Anthony	15/11/1975	03 juillet 2020	780
Premier adjoint	Mme	LEMONNIER Fabienne	21/09/1958	03 juillet 2020	780
Deuxième adjoint	M	DENELE Laurent	04/02/1967	03 juillet 2020	780
Troisième adjoint	Mme	BARBARIN Christine	23/01/1960	03 juillet 2020	780
Quatrième adjoint	M	DURET Gwenvael	09/09/1979	03 juillet 2020	780
Cinquième adjoint	Mme	BIALAIS-FERNAGU Sophie	23/08/1964	03 juillet 2020	780
Sixième adjoint	M	PLAÇAIS Stéphane	19/10/1971	03 juillet 2020	780
Septième adjoint	Mme	BOUNOUS Leïla	02/04/1980	03 juillet 2020	780
Huitième adjoint	M	GUEGUEN Kevin	03/01/1987	03 juillet 2020	780
Conseillère municipale	Mme	LAVIS Chantal	08/04/1949	03 juillet 2020	780
Conseiller municipal	M	DROBYSZ Georges	09/02/1957	03 juillet 2020	780
Conseiller municipal	M	MORAZZANI Eric	30/10/1957	03 juillet 2020	780
Conseillère municipale	Mme	SEGUINEAU Catherine	11/03/1959	03 juillet 2020	780
Conseillère municipale	Mme	DAVID Fabienne	01/01/1965	03 juillet 2020	780
Conseiller municipal	M	COLLIER Jérôme	11/06/1968	03 juillet 2020	780
Conseillère municipale	M	GAUROIS Nelly	20/02/1974	03 juillet 2020	780
Conseiller municipal	M	THOMAS David	03/08/1975	03 juillet 2020	780
Conseiller municipal	M	ARNOUX Jean-Noël	12/09/1976	03 juillet 2020	780
Conseillère municipale	Mme	RICHARD Amélie	18/01/1978	03 juillet 2020	780
Conseillère municipale	Mme	POISSON Audrey	12/01/1984	03 juillet 2020	780
Conseiller municipal	M	DELARCHAND Léon	27/08/1999	03 juillet 2020	780

Conseiller municipal	M	DAVID Serge	26/05/1954	03 juillet 2020	668
Conseiller municipal	M	DUBLINEAU Pascal	30/09/1957	03 juillet 2020	668
Conseiller municipal	M	SOUTADÉ Michel	28/12/1957	03 juillet 2020	668
Conseillère municipale	Mme	LEFEBVRE Dany	29/07/1978	03 juillet 2020	668
Conseillère municipale	Mme	WALLYN Hélène	10/02/1979	03 juillet 2020	668
Conseiller municipal	M	DIQUELOU Thierry	14/01/1962	03 juillet 2020	128

Anthony BERTHELOT « *Pour votre information, la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 16 juillet 2020. Merci à tous* ».

Applaudissements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30.

Procès-verbal publié conformément aux articles L2121.25 et R2121.11 du CGCT.